



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-1908 - ADJUST
dossier lié n° 9400336

Maisons-Alfort, le 22 Février 2010

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ADJUST**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par TAMINCO NV, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation ADJUST détenue par MANDOPS UK.

Considérant la reprise de la société MANDOPS UK par TAMINCO NV le 1^{er} octobre 2007 ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TYRAN, dont l'autorisation de mise sur le marché n° 9400336, détenue par CHEMINOVA AGRO FRANCE, est en cours de validité ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché n° 2040204 de la préparation ADJUST est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ADJUST est bien strictement identique à celle déclarée pour TYRAN ;

Considérant l'attestation d'acceptation de ce transfert par CHEMINOVA AGRO France détenteur du produit de référence de la préparation ADJUST ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation ADJUST, présentée par TAMINCO NV, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TYRAN.

Marc MORTUREUX